L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue Chartres, No. 110, entre St.-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payable six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

$2000 de Récompense

SERONT payées à quiconque arrêtera et remettra à la garde du shérif de cette paroisse, JAMES M. CROSBY, dernièrement marchand de verrerie, débiteur en faite, et accusé d'avoir fait des faux pour des sommes considérables sur les banques de cette ville. *James M. Crosby* est Irlandais de naissance, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ cinq pieds huit pouces, cheveux bruns foncé, teint pâle et tacheté de rousseurs, yeux très petits, souriant en parlant, et résidant en cette ville depuis 8 ans.

RICHARD RELF,
Caissier de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
THS. URQUHART,
Président de la Branche Banque des Etats Unis.
THS C. MAGOFFEN,
Caissier de la Banque de la Louisiane.

16 sept—6

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Les actionnairesont et demeurent notifiés, que le 4me paiement de vingt-cinq piastres sur chaque action, sera payable en ville, ou sur la banque de l'Amérique, à New York, le premier Lundi de décembre prochain, et que le cinquième et dernier paiement de vingt-cinq piastres par action, sera payable de la même manière, le 1er lundi de mars 1836.

D'après la charte, les actionnaires ont le privilège de faire un ou plusieurs paiemens d'avance, et auront droit en conséquence à recevoir un dividende au (prorata), à dater de la date de ces avances.

31 juil JOSEPH SAUL, caissier.

HUILE DE PALMA-CHRISTI—60 barils de cette huile en débarquement et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
21 sept Nlle Levée, No 49 et 53.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, une CANNE A EPEE. Le propriétaire est prié de la réclamer au bureau de l'Abeille, en payant les frais du présent avis. 16 sept

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

Nlle. Orléans, 14 sept. 1835.

CETTE Banque tire et achète sur l'Angleterre; elle tire aussi sur New York.
14 sept A. MILTENBERGER, caissier.

800 BARRILS de farine surperfine, à vendre par
J. LEBLANC & Co.
14 sept rue Royale No 403.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, fesant jusqu'à présent le commerce sous la raison WF & EB Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison WF & ED Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
1er juillet N. DELAPLAINE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—no 8443—James Broadwell contre ses créanciers.—Sur motion de M. C. Roselius, avocat du plaignant et en faisant savoir et démontrant à la cour que l'assemblée de créanciers qui avait été ordonnée pour le 12 aout dernier n'a pas eu lieu en raison de quelque informalité ou omission dans la procédure, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du plaignant ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. pub. le 30 septembre, pour y délibérer sur la situation de ses affaires, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour. Au greffe, Nlle. Orléans 16 sept 1835.
15 sept—3ps P. A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Banque de l'Etat de la Louisiane et autres contre James M. Crosby—Il est ordonné qu'un writ de sequestre soit lancé comme il est demandé dans la pétition. Et il est de plus ordonné qu'une assemblée des créanciers de dit James M. Crosby ait lieu en l'étude de A. Mazureau Esq. not. pub, le jeudi 15 octobre prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur l'état des affaires du dit James M. Crosby et de nommer des syndics, et en attendant toutes procédures contre les propriétés du dit J M. Crosby sont suspendues. (signé) C. MAURIAN.
Comme remplaçant l'hon. C. Watts absent.
14 sept—16f, 3ps THEO. LEWIS, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 8470 C. Pinder actuellement détenu, contre ses créanciers—Après lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable aient à déduire, jeudi 1er octobre 1835, à 10 heures A. M., et en pleine cour, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé conformément aux lois, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour,
11 sept—3 A. PITOT, greffier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Alexander, 12 demi pipes eau de vie de Cognac. En magasin, 300 barriques vins de Bordeaux de diverses qualités; 250 caisses vins Margaux, Pauillac et St Julien; 26 tierçons vin blanc de Grave.
31 aout FELIX LABATUT.

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et M. Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTEY de Philadelphia, propriétaire des remèdes de feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir lescorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dyssenterie, tenesme, a lienterie, flux lent intermittente, continue, obstructions dufoie et de la rate; diarrhée invétérée dyssenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous leur levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissance d'un recueil d'observation pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir eux-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PLNGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—3ps

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les promptes et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne voulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou leurs amis.

Conséquemment est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, parce qu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on désirera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais une plus grande avantage sont de produire constamment et en très peu de tems une guérison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre partie de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généralement consenti à répondre de la vérité des cet assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les consignés pharmacies drogueries, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.
rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.
10 sept—1m

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société de commerce sous la raison de Carrière et Bordeuzat, sera dissoute le 30 de ce mois, par un propre limitation et de consentement mutuel; à partir de cette époque, l'un ou l'autre associé donnera son soin à la liquidation de la présente société, et la signature de la maison ne sera employée qu'à cet effet.
A. CARRIERE.
16 sept D. G. BORDUZAT.

BATEAU A VAPEUR DELTA.

Le bateau DELTA s'étant chargé de prendre la malle à Madisonville se trouve obligé de changer, ses jours de départ pour Mandeville Madisonville comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin, Les lundi, mercredi et vendredi, et reviendra les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville et reviendra le même soir. 26 sept

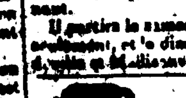

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.
20 sept E. M. TERRELL, président.

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le bateau à vapeur OCEANA, capitaine Duggat ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret et passage ayant une grande et excellente chambre haute où l'on est parfaitement logé. S'adresser au capitaine à bord. 16 sept

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI
Et les ports intermédiaires:

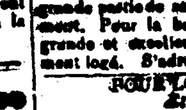

Le fin marcheur steamer GAZELLE tirant peu d'eau, commandé par le capt. Webb, est attendu à chaque instant, et sera expédié immédiatement pour les endroits désignés. Pour fret ou passage ayant d'excellens emménagemens dans une chambre haute, s'adresser à
G. DORSEY.
14 sept Nlle. Levée No 28.

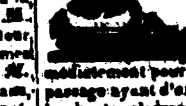

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Butler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses dans la matinée de samedi suivant, 29 du courant, à l'arrivée des chars de 7 heures à M. Il ira à la Mobile et à Pensacola, touchant à tous les débarquemens intermédiaires. On nous prie d'annoncer qu'il fera régulièrement ce voyage tous les samedis jusqu'au 1er octobre suivant. 26 sept

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

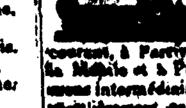

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y sera un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres jour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 18 juil

POUR TAMPICO.

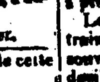

La goelette fine voilière HALCYON, doublée et chevillée en cuivre, sous le commandement du capitaine W. Williams, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée partira du 4 au 6 du mois prochain. Pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOSE MARIA CABALLERO,
25 sept—4 rue St. Louis, No 80.

POUR CAMPECHE (passage seulement.)

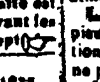

Le brick CICERO A I, doublé et chevillé en cuivre, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
28 sept 117, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

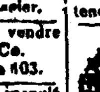

La goelette fine voilière CREOLE, doublée et chevillée en cuivre, A I construction de Baltimore, sous le commandement du capitaine Beckup, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, d'adresser au capitaine à bord face à la rue Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.
21 sept No 117, rue Royale.

A FRETER.

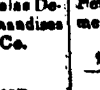

Le navire A I, fin voilier, VICTORIA, doublé et chevillé en cuivre, sera prêt à recevoir un chargement dans un couple de jours. S'adresser au capt. Lermes, à bord, face au No 81, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
24 sept No 117, rue Royale.

POUR SABINE ET NATCHEZ.

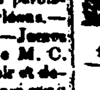

Le bateau solide et fin voilier EXCHANGE, capitaine Allen, ayant la plus grande partie de son chargement, partira incessamment pour n'importe quel port de ces deux rivières. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN,
2 sept Vieille Levée, No 26.

MAISON A LOUER.

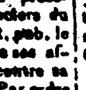

UNE jolie Maison de quatre appartemens située rue des Grands Hommes près celle des Français, faubourg Marigny. S'adresser à
F. H. PETITPAIN.
4 sept encoignure des rues Toulouse et Chartres.

A VENDRE.

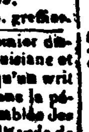

Quatre maisons situées rue de Bourgogne ainsi que différens lots vacans dans les rues des Remparts, de Bourgogne, Dauphine, Bourbon et de la Douane; un grand lot de valeur situé à l'encoignure des rues Royale et Esplanade, un lot à l'encoignure des rues Royale et Ursuline ainsi que plusieurs autres lots situés dans diverses autres situations.
25 sept E. GOTTSCHALK, courtier.

V. CONAND—Importeur et marchand de FAYENCE et de VERRERIE—prévient le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son magasin au No. 9, rue Conti.
18 sept—15

AVIS—Attendu que Louis Le Breton D'Orgenoy, de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement souscrit par lui, comme coroner de la dite paroisse, le 2 mars 1833; conjointement avec F. Fazende, sa caution, pour la somme de deux mille piastres;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne; d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait point cancelé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à
[L. S.] la Nlle. Orléans, le 23 mars 1835 et dans la 59me année de l'Indépendance des Etats Unis.
(Signé) E. D. WHITE.
Par le gouverneur.
(Signé) MARTIN BLACHE, sect. d'Etat.
16 sept—30

INSTITUTION BELLANGER,
Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3ps

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dits Lambswool;
2 do toile cirée, sur coton,
2 do cotonnade assortie,
1 balle casquete Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5/4 et 4/4,
20 balles coutil,
Et un assortiment général de linge fait, à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 aout encoignure St. Louis et Levée.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vûes des abolitionistes et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
BAILEY, KEELER et REMSEN,
No. 123 Exchange place, et No 8 Pearl street.
New York, 15 août 1835. 31 aout—30

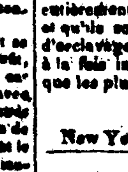

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Veille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques, médicamens étrangers de parfumeries, et en général tout ce qui à rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.
3 août P MARTIN & Co.

DEPOT DE BOIS—Ceux qui désireront se pourvoir de leur bois de chauffage pour l'hiver, feront bien de s'adresser à [16 sep] W. E & R MURPHY, 136, Bienv.

AUX STEAMBOATS.

BOIS de pin gommeux et léger, constamment en mains et pouvant être livré sous le plus bref délai, par
W. E. & R. MURPHY,
16 sept—1m rue du Bienv, No. 136.

VENTES
Par la Register des Testamens.

Succession de feu François Robodeau.

VENTE par le Register des Testamens—Lundi 12 Octobre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu François Robodeau les propriétés foncières, savoir:

1o. Un lot de terre appartenant au défunt et au sieur Joseph Beauver, situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Craps et Amour, ayant vingt cinq pieds de face à la rue Mandeville sur cent quarante cinq pieds de profondeur, où se trouve une maison briquetée entre poteaux de deux appartemens, galerie et cabinets, avec cuisine &c., lequel lot sera vendu en entier par consentement du co propriétaire. Il y a quelqu'irrégularité dans les titres.

2o. Un terrain appartenant au défunt et audit sieur Joseph Beauver, (qui consent à la vente du terrain en entier) situé au faubourg Marigny, encoignure des rues Espagne et Craps, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, faisant partie du lot No 24, sur lequel est une maison briquetée entre poteaux, de quatre chambres, galerie, cabinet avec cuisine &c.

3o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Espagne, entre les rues Victoire et Moreau, ayant 20 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, faisant partie de lot No 28, où se trouve une maison en bois, de deux appartemens, galeries et cabinets avec cuisine.

4o. Un terrain attenant au précédent ayant 30 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, faisant partie de lot No 28, où se trouve une maison en bois de deux appartemens, galeries et cabinets avec cuisine.

5o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Marigny, entre les rues Grands Hommes et Craps, ayant 60 pieds de face, sur 145 pieds de profondeur marqué No 293—Il y a quelqu'irrégularité dans les titres.

6. Un terrain en cette ville, rue Bienville entre des rues Dauphine et Bourgogne ayant 30 pieds de face sur quatre vingt quatre pieds de profondeur, mesure française, où se trouve une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartemens et galerie avec cuisine, etc.

7. Un terrain rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Quartier, ayant trente sept pieds et demi de face, sur cent vingt quinze pieds de profondeur, où se trouve une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartemens avec galerie, cuisine, etc.

8. Quatre terrains situés au faubourg de l'Annonciation, encoignure des rues Marché et Pacaniers, désignés par les nos 10, 11, 12 et 13 sur un plan particulier, ayant mesure américaine, le no 10 quarante six pieds dix pouces trois quarts de face à la rue du Marché; et quatre vingt treize pieds deux pouces de profondeur; le no 11 trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, et quatre-vingt un pieds de face à la rue du Marché, le lot no 12 trente un pieds dix pouces de face à la rue des Pacaniers et quatre vingt un pieds de profondeur et le lot no 13 vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue des Pacaniers et quatre vingt un pieds de profondeur, sur lesquels se trouve une cuisine: ces quatre lots de terre appartiennent au défunt et à Joseph Beaver qui consent à la vente du tout.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
9 sept W. F. C DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de feu Miguel del Acebo—Vente par le register des testamens—Samedi 10 octobre, à midi j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel del Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, matronnesse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not pub aux frais de l'acquéreur. 9 sept

SUCCESSION de feu Charles Pierre *alias* Charles Pierre Mayorquin, h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 12 octobre 1835, à midi—En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu Charles *Pierre alias* Charles Pierre Mayorquin, h. c. l., les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1 o Lindor, nègre, âgé d'environ 24 ans, maçon.
2 o Phil, nègre, âgé d'environ 26 ans, un peu maçon, et s'est absenté quelques fois.

3 o. Une propriété à l'encoignure Est des rues Dumaine et Bourgogne, divisée en deux lots comme suit:

Le premier lot de terre étant à l'encoignure et mesurant quarante pieds de face à la rue Dumaine sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne, mesure française, ensemble la maison composée de quatre pièces et deux cabinets, et une cuisine à étage de trois pièces en bas, et autant en haut, le tout en briques.

4 o Un terrain attenant au précédent, ayant quarante pieds trois pouces de face à la rue Dumaine sur soixante quatre pieds de profondeur mesure française, avec des vieilles bâtisses en bois.

5 o Trois lots de terre situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, le premier désigné par le No 11. de l'ilet No 2, ayant soixante pieds de face à la rue du Cours Marigny, sur cent quatre vingt dix pieds de profondeur; et le 2d et le 3e désignés sous les Nos 3 et 4 de l'ilet No 53, et ayant dans leur ensemble cinq cents pieds de face à la rue Villeré sur deux cent trente sept pieds et demi aussi de face à chacune des rues Lamarque et Cours Marigny, le tout mesure française, et conformément au plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, et les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 sept

SUCCESSION de feu François Montreuil *alias* Louis Dédé h c l—Vente par le Register des Testamens—Lundi, dix neuvième jour d'octobre 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu François Montreuil *alias* Louis Dédé h. c. l. les propriétés foncières et esclaves, savoir:

1 o Un lot de terre mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Champs Elysées, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison aussi en briques, de deux appartemens séparés par une gallerie, une forge bâtie en briques et une vieille cuisine en bois.

2 o Un lot de terre situé au faubourg Annonciation dans cette paroisse de la Nouvelle Orléans, mesurant quarante pieds de face à la rue des Nonnes, entre les rues de la Vieille Levée et de la Nouvelle Levée, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble trois maisons en bois, dont deux en très mauvais état:

3 o L'esclave nommée Céleste, agé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières, un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit; et l'esclave un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, register.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 septembre

Succession de feu Jean Maignan.

MERCREDI, vingt unième jour d'octobre, 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Jean Maignan, les esclaves suivans, savoir:

John, nègre âgé de 28 à 40 ans, forgeron, fondeur et mouleur, adonné à la boisson, ayant mal aux deux jambes.
Edmond, nègre âgé d'environ 30 ans, frappeur et un peu forgeron.
William, nègre âgé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs.
19 sept W F C DUPLESSIS, reg.

SUCCESSION de feu Pierre Fourcand.—Vente par le register des testamens—Mercredi, le trent ème jour de septembre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Fourcand, les meubles, etc. dépendant de sa succession. La vente aura lieu en la rue Mandeville, no 112, dans le faubourg Marigny. Conditions de la vente: comptant.
18 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

Succession de Thomas Pedder.

VENTE par le register des testamens—Samedi dixième jour d'octobre 1835, à 4 heures de l'après midi en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à mon bureau pour compte de la succession de feu Thomas Pedder, une malle d'outils et autres objets mobiliers dépendants de la dite succession.—Conditions de la vente, comptant.
26 sept W. F. C. DUPLESSIS, régister des test.

MARCHANDISES ayant droit au retrait des droits, étoffe de coton uni et croisé assortie 3-8 à 4 et 8-4; lawns unies 4-4; mousseline de Flade 5-4; do blanc et à raies 5-4; chales de mousseline et de couleur; mousseline transparente à dessins; do mull unie; mouchoirs chalbette de goût en couleur de la fangée, coton imprimé blanc et noir 7-8; de goût modèles; do de goût fondo noir et clair; chintz supérieur assorti en débarquement du navire l'Asia, venant de Liverpool, et à vendre par
GARDINER & WATSON,
16 sept rue de Chartres, No 113.

AVIS
Du Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Michael Dougherty a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph W. Thorn décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
25 sept W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Jean George Joachim Augustin Bertin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit administrateur, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
25 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que John Manuel Fleitas demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, register des testamens dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé 'Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires' approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre (en date de six mai, mil huit cent trente cinq) rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu dame Félicité Loubié veuve Pierre Gueeno, les islets de terre et l'esclave ci après décrits ont été offerts en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de la dite feu dame Félicité Loubié veuve Pierre Gueeno, les douz ème et treizième jours du mois de juin 1835 par Dutil et & Dolery, encanteurs pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et adjugés au dit John Manuel Fleitas comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description des propriétés foncières et de l'esclave d'après le tran fer judiciaire;

1 o L'esclave nommé Petit Coucou, nègre africain, d'environ 34 ans, propre aux travaux d'une sucrerie, pour le prix de quinze cent quarante piastres payable en trois termes égaux en tout mars 1836, en tout mars 1837 et en tout mars 1838, en billets tirés et endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire divisés par coupons, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2 o Deux islets de terre numéro neuf et numéro treize, d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 4 juin 1835, déposé au greffe de Octave de Armas, notaire public, savoir: l'islet no neuf pour le prix de sept cents piastres, et l'islet no treize pour le prix de mille piastres payables en cinq termes égaux, savoir: en tout mars 1836, en tout mars 1837, en tout mars 1838, en tout mars 1839 et en tout mars 1840, en billets par coupons, endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les islets de terre et l'esclave ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingt troisième jour du mois de septembre A. D. 1835.
(L. S.)
25 sept W F C DUPLESSIS, régis-ter des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que John Manuel Fleitas, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre (en date du 29 octobre 1834) rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Honoré Flotte, les propriétés foncières ci après décrites ont été offertes en vente publique à l'encan pour le compte de la succession du dit feu Honoré Flotte et pour compte de la société qui a existé entre Flotte et Michel, (le dit Victor A. Michel consentant à la vente) le huit décembre 1834, lesquelles ont été adjugées, au dit John Manuel Fleitas, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant trente pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Villeré et Marais, ensemble les bâtisses et dépendances pour, le prix de trois mille cinq cents cinquante piastres.

Un lot de terre attenant au lot de terre sus-décrit ayant les mêmes face et profondeur, pour le prix de cinq cents piastres.

Conditions de la vente, un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelque réclamation contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingt ...ième jour du mois de septembre 1835.
[L. S.]
23 sept W. F. C. DUPLESSIS, régister des test.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

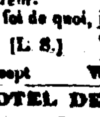

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'aire de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires; et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—4m F. LEBLEUX.

AVIS.

UN ou plusieurs individus se sont introduits avec effraction dans la maison de Richard Salter, à Duvergébourg, et ont enlevé une petite malle en fer-blanc contenant quelques espèces et différens papiers ainsi qu'un petit portefeuille de maroquin rouge dans lequel étaient deux billets de J. M. Fernandez, payables à l'ordre de John Arrowsmith, datés du 19 décembre 1833, à deux et trois ans d'échéance, de $3,800 chaque, et signés "ne varietur" par Carlile Pollock, notaire public deux autres billets d'Aaron Daniels, tirés à l'ordre de Richard Salter, de $1763, 33 1-3 chaque, datés du 8 mai 1832, payables à 2 et 3 ans de date, aussi signés "ne varietur" par Carlile Pollock, notaire public, un certificat d'action de presse à coton et la duplicata d'une lettre de change sur Liverpool, tirée par Benjamin Booth & Co.; plus, divers autres papiers dont on ne se rappelle pas, et qui ne peuvent être d'aucune utilité, le payement en ayant été arrêté. En conséquence quiconque les aurait pris, ou les aurait en sa possession est invité à avoir la bonté de les renvoyer par la poste au soussigné. Ces individus sont autorisés à garder l'argent contenu dans la malle, et on ne fera aucune question.
RICHARD SALTER,
23 sept—4 Duvergébourg, 18 sept. 1835.

AVIS.

MADAME E. ROULLIET a l'honneur d'informer les citoyens de la Nouvelle Orléans, les voyageurs et toutes les personnes qui visitent la Havane, qu'elle vient de transporter sa pension de la rue Empedrado No 1, à cette grande et superbe maison qu'occupaient ci-devant S. C. Trueahi & Co. rue Mercaderes No 23, à l'encoignure de la rue Lamparilla, position la plus centrale et la plus élégante de la ville. Elle espère que les personnes qui lui feront l'honneur de visiter son établissement y trouveront toutes les commodités les jouissances et le luxe qu'un établissement de ce genre peut procurer en cette ville.

Une voiture élégante sera toujours à la disposition des pensionnaires. 25 sept—2

ON demande à louer un, une propriété qui serait située à proximité de la ville ayant au moins dix arpents de terre cultivé et les bâtimens nécessaires à une exploitation rurale. S'adresser au bureau de l'Abeille.
17 sept

VENTES
Par le Sherif d'Orleans.

Armand Guerard contre Valcour Rochemore.

COUR de District—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain, à 1 heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Mich l âgé d'environ 35 ans, saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.
9 sept. F. BUISSON, sherif.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire de Foster & Co. contre leurs créanciers—Par ordre du syndic et en vertu d'un ordre de vente donné par l'honorable Cour de District pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu lundi 12 octobre prochain, à 1 heure p m sur les lieux, le bail d'un terrain, théâtre, jardins et améliorations, connu sous le nom de Vauxhall; ensemble les théâtres qui seront vendues séparément ou conjointement, à la convenance des acquéreurs.

La dite propriété est située au bas des rues de la Commune et des Marais, vis à vis l'hôpital de la charité, et est louée à bail de Mr Joseph Kenton pour trois ans à partir du 22 février 1835, et le bail peut être renouvellé pour trois ans si l'acquéreur le désire, comme il est stipulé par contrat. Plusieurs décors dramatiques et l'ameublement du Vauxhall et du théâtre.—Conditions, comptant.
25 sept F. BUISSON, sherif.

Toussaint Mossy contre Michel Sanford.

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 10 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonough, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville et désigné par le No. 4 dans l'ilet No 11, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. public. Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Adams, sur 112 de profondeur. Conditions de la vente: $36 piastres 33 1-3 avec intérêts et les frais de procédure comptant, et la balance de 116 piastres 66 2-3 le 27 février 1836.
9 sept F. BUISSON, sherif.

Fergus Ouellantier contre James C. Cain.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 3e district tenue dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain à une heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Bob, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
3 sept F. BUISSON, sherif.

COUR DE DISTRICT.—Louis Bernard contre Antoine Gaspil et Charlotte Bonifay, f. de c l.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable cour de district pour le 1er district judiciaire de l'état de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, à une heure de relevée, le mercredi 30 septembre prochain:

Un certain morceau de terre de forme irrégulière, faisant face au bayou St. Jean, formant partie du lot no 3, mesurant quarante pieds français sur le dit bayou, sur une profondeur de trois cent vingt quatre pieds d'un côté, où il est séparé de la propriété de M. David Olivier par une ligne droite qui suit; sur l'autre côté il mesure d'abord cent vingt pieds sur une ligne qui le sépare de la succession Roux, delà rentre de trente pieds et mesure 140 pieds sur une seconde ligne qui le sépare de la propriété de Melle O'Roark, il mesure quatre vingt dix huit pieds sur la ligne du fond qui le sépare du lot no 24: ensemble tous les édifices qui s'y trouvent le tout conformément à la description donnée dans le dit ordre de saisie et de vente. Conditions, comptant. 26 aout FRED BUISSON, shérif.

Garcia, Bayo et Co. contre Ruiz, Sobrino et Co.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, dans cette ville, samedi 3 octobre prochain, à une heure de relevée, le brick Venus, avec ses agrès, apparaux, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: L'acquéreur fournissant son billet à quatre mois, et endossé à satisfaction.
31 aout FRED. BUISSON, Shérif.

BANQUE DU KENTUCKY.—Les actionnaires de cette institution qui demeurent en cette ville sont prévenus par les présentes que le 5me paiement de $10 par action est exigible le 1er octobre suivant payable et légalement acquitté à la Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans. JOSEPH SAUL, caissier.
24 sept N1 e. Orléans 12 sept. 1835.

AVIS est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner que le tableau des taxes d'Etat pour la paroisse de Jefferson est achevé et qu'il est déposé au bureau du juge de la dite paroisse, où ceux qui auraient quelques réclamations à faire contre le dit tableau pourront s'adresser dans les dix jours qui suivront le présent avis. Paroisse Jefferson, le 19 septembre 1835.
C. LIVAUDAIS,
HENRY BUCKMAN,
F. DUGUE, junior. } Assesseurs.
26 sept

ON demande de l'emploi à un homme capable de faire le commis dans un magasin de marchandises sèches; il faut qu'il ait habité cette ville depuis quelque temps, qu'il soit parfaitement au cours des affaires en gros et en détail, et qu'il possède à fond les langues française et anglaise.

Il est inutile de faire application pour cette place sans avoir les qualifications ci dessus requises au plus haut degré de perfection, et sans pouvoir produire des recommandations satisfaisantes qui puissent attester la moralité et les capacités du pétitionnaire. S'adresser au bureau de la poste, boîte n o 17. 25 sept—1 s

AUX HABITANS SUCRIERS.

UN habitant long temps employé dans les principales habitation de l'isle Ste. Croix, et dernièrement dans l'isle de la Guadeloupe, désire s'employer ici. son habitation dans cet Etat ou dans aucun Etat avoisinant, comme économe, sucrier, distillateur ou surintendant d'une distillerie. La supériorité bien reconnue du sucre et du rum de Ste. Croix font rechercher ces denrées de préférence à toutes les autres, et il croit pouvoir atteindre à la même perfection dans ce pays en cependant que les produits du sol le permettront. Il est disposé à être prouve de ses capacités sur quelque habitation que ce soit, sans salaire. Les personnes qui ont avis pourra intéresser sont priées de s'adresser par écrit au bureau de la poste, boîte 263.
23 sept—6

ON demande des manoeuvres pour poser des briques, s'adresser au bureau du gaz, allée de Bank.
23 sept

ACTIONS du chemin à coulisse de Nashville, à vendre par 25 sept E. GOTTSCHALK, court.

BANQUE Commerciale de la Nouvelle Orléans—Cette institution tire sur New York, Philadelphie, Boston et Baltimore au pair.
25 sept JOSEPH SAUL, caissier.

HUILE DE BALEINE—30 pipes huile de baleine de première qualité, en débarquement du navire John Hale, de New York, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
25 sept—4 rue Toulouse, n o 47.

200 BOITES des meilleures carreaux de verres Allemands, 10-14, 12-14, 12-16, 12-18, reçus et à vendre à des prix modérés par
JOHN S. LINDNER,
26 sept rue de Chartres, n o 82.

FARINE—156 barils de farine (nouveau grain) en débarquement du bateau à vapeur Iberia à vendre par TOURNE & BECKWITH,
25 sept Nlle Levée, 28 et 29.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—246 pièces de toiles d'emballag; 100 glennes de filasse, 5 balles de bitord deux cent par le bateau à vapeur Boston et à vendre par TOURNE & BECKWITH.
26 sept Nlle Levée, 28 et 29.

MADAME RATI offre ses services aux dames de la Nouvelle Orléans comme modiste pour robes et fera tous ses efforts pour satisfaire les pratiques qui voudront l'honorer de leur confiance. Sa demeure est à l'encoignure des rues St. Pierre et Chartres. 11 sept—16

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 13, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 18 aout

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.
25 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préservés; amandes en coque et plusieurs autres articles trop pour le mieux.
14 juil A LACOUTURE.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Seltz, purgative de magnésie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuse de Seltz et carbonatée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, acidulées telles que citron, bicarbonate, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire aux toutes les bonnes tables d'Europe.
29 juil RIVET SYBOLD & co.

E. GAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et en Europe.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartres, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

ON demande plusieurs travailleurs, s'adresser au bureau de la compagnie de la Banque et du Gaz. 16 sep

DROGUES & MEDECINES.

RECU par le Mississipi, Planter et Magnolia, un assortiment de drogues et médecines. Aussi, 5000 belles SANGSUES, en débarquement du brig San Ramon, qu'on offre à vendre chez F. CUSACHS & Co.

VENTES A L'ENCAN.
PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 3 octobre, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave LUCY, griffonne, créole et âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et servante de maison, parlant anglais et français. Eugène, son fils, âgé de 6 ans.

Conditions: Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 26 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 3 octobre, à Midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants; Davy, nègre âgé d'environ 38 ans charretier, parfaitement garanti des vices et maladies prévues par la loi; Nancy, négresse de 33 ans, excellente servante, n'ayant aucun vice, mais étant malade, et on la vend en conséquence qu'avec les titres garantie. Conditions: 3 et 6 mois en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs.

Aussi, le même jour, à 4 heures de l'après midi, à la résidence de Wm. Dye, Nouvelle Levée, près la maison de madame Nantes, rue Tchoupitoulas, il sera vendu le tems à courir sur le bail de la maison et du terrain maintenant occupés par le dit Wm. Dye, le loyer duquel est de 30 piastres par mois, et il y a encore 17 mois à courir. Aussi, un vendra des chevaux, charrettes, du bois, des planches, un cabriolet et ses harnais, des ustensiles de cuisine, des meubles, une belle pendule à musique et des services en porcelaine.

Conditions: au dessous de $100 comptant, au dessus à 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction. 26 sept

PAR TREPOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi 1er octobre, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 118, sans limite pour clore une facture.

Une quantité de flanelles, blanches, vertes, jaunes, ainsi qu'un parti de kersey.—Conditions, comptant.
25 sept

$50 DE RECOMPENSE.

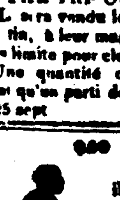

Partie marronne de chez le soussigné, il y aura environ deux mois, une griffonne nommée KEZIAH, âgée de 23 ans environ, taille d'à peu près 5 pieds 3 ou 4 pouces, bien faite, tournure agréable et un peu plus noire sous les yeux que partout ailleurs. Elle parle couramment français et anglais.—La susdite récompense sera payée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou donnera des renseignemens qui puissent la faire arrêter. Le public est prévenu de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivi suivant toute la rigueur des lois.
JOHN RAMEY.
23 sept—3 p. fm rue du Canal, No 47.

$15 DE RECOMPENSE.

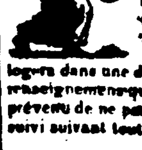

Seront données à celui qui logera à la geole ou ramènera au soussigné la négresse LUCIE, partie marronne samedi 5 du courant. Cette négresse est de haute taille, maigre, le nez gros et ayant l'habitude de boire; elle appartenait ci-devant à Mr Lasalle de qui je l'ai acheté; elle parle anglais et français. On suppose qu'elle est soustraite par un grand nègre de taille moyenne et qui se dit libre avec qui elle vit depuis longtemps. Ce nègre travaille à bord des navires et reste de côté du bassin.

Les capitaines de navires sont instamment priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. A. LACOUTURE.
23 sept

$75 DE RECOMPENSE.

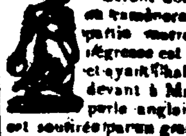

Partis marrons de la propriété de J. M. Reulster, surintendant des travaux public du bayou Boeuf paroisse des Rapides, le samedi 25 juillet dernier, les esclaves ci-dessous décrits, savoir.

THOMAS BROWN, mulatre âgé de 26 à 30 ans, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, d'une forte charpente, sourcils proéminents, les os des joues saillans, actif et parlant vite. Il a été en mer pendant quelque temps en qualité domestique, et pourrait essayer de s'embarquer à bord d'un vaisseau.

GEORGE FISHER, nègre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, figure pleine et ronde, fortement construit et timide la tête lorsqu'on lui adresse la parole.

LEWIS HAIR, nègre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, figure pleine et ronde, parlant doucement, et marqué d'une petite cicatrice du côté gauche du col.

Les nègres ci-dessus ont emporté avec eux un fusil à deux coups et une hache. Chacun d'eux en partant, était vêtu d'une paire de pantalons rayés, en russie et cotonnade, une paire de chemises en russie et cotonnade blanché, un chapeau de feutre noir, moitié usé, et des brodequins. Il serait possible qu'ils eussent une passe de la main de l'un d'eux qui écrit assez bien. Il est probable qu'ils se dirigeront vers la Nouvelle Orléans.

La récompense susdite sera payée à quiconque les arrêtera ou les fera mettre dans une des geoles de cet Etat, ou $25 pour l'un d'entr'eux.

S'adresser au bureau des travaux publics, Rue Toulouse No. 27. E ROUSSEAU,
20 aout Secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE.

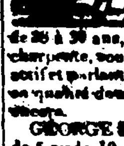

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais carré, parlant favori. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignement. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Boutté, à un demi mille en dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3

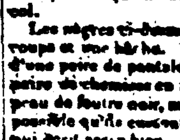

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRY et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans. Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr J. Hull, dans la rue du Canal. Un nègre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Livaudais. Les propriétaires sont priés d'avoir à les réclamer conformément à la loi.
23 sept J. CHARBONNET, Jr.—sherif

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN—6 caisses de liteaux, 8 de rebozillos, 4 do gallons noir et triple chaîne, 2 do rubans en gaze pour bonnets, 2 do bouclettes noirs, 10 do verreterie anglaise; Vin de Champagne, etc, 2 canons de 8 en bronze. à vendre par JULES LEBLANC & co.
31 aout rue Royale, no. 108

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se sera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5 juin

40 MILLIERS de cigares de la Havane, 20 barils de prime boeuf inspectés, 20 do de B. Boeuf, à vendre par
GOULET & LAMBERT,
18 aout rue de la Levée, no 11, près du calboose.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T. Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée.

ON demande des actions de la ... à la Nlle. Orléans. 16 sept EA GOTTSCHALK.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.
Séance du 18 juin 1835.

RESOLU que le maire est ...ment autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille verges carrées en pierres taillées; ces pierres devront être ... carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille verges carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

AVERTISSEMENT.

A LOUER—Un bel Hôtel, situé rue de Chartres, dans le voisinage de la Bourse, au centre de la population et des affaires, et seulement à un ilet du fleuve et du débarquement des bateaux à vapeur.

Cet établissement, dernièrement occupé par Mme. Fox, et entièrement réédifié par son propriétaire, va être réparé à neuf et augmenté d'un grand nombre d'appartemens. Il formera sans contredit un des plus beaux hotels destinés à recevoir des familles respectables.

Des propositions pour la location du dit hôtel seront reçues jusqu'au 20 octobre prochain; mais nulle ... ne doit faire d'application, à moins qu'elle ne puisse fournir les plus fortes garanties de capacité, pour la direction d'un hôtel respectable.

S'adresser, pour les ... au ... des Améliorations, dans la ... rue de Chartres, No 10 ...
19 sept ... BARBERU, secr.